

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION COMITÉ SYNDICAL

Réunion du 10 avril 2025

- Date de la convocation : 03 avril 2025
- Nombre de membres en exercice : 563
- Nombre de membres présents : 31
- Nombre de pouvoirs : 2
- Nombre de membres absents ou excusés : 532

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à Saint-Porchaire, sous la Présidence de Monsieur Hubert COUPEZ.

La réunion s'est tenue en présentiel et en visio via la plateforme Teams.

S'agissant de la séance du vote du budget, le vote à distance ne sera pas comptabilisé.

VERIFICATION DU QUORUM

La réunion du Comité Syndical du 10 avril 2025 fait suite à la convocation à la réunion précédente du 03 avril 2025 (convoquée le 26 mars 2025), qui n'avait pas permis de réunir le quorum.

Suite à cette seconde convocation, et sans condition de quorum, le Président ouvre la séance du Comité Syndical et ses membres peuvent délibérer valablement sur les affaires proposées à l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2025 n'appelant pas de remarque, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de Soluris et délégué représentant la mairie de Gémozac, est désigné secrétaire de séance.

Étaient présents :

Mme ADOLPHE Mariette (représentante de deux structures adhérentes), Mme BARON Nathalie, M. BAUDOIN Jean-Paul, M. BERNET Serge, Mme BESIAT Sabine, Mme CASTEL Patricia, M. CHALMETTE Patrick, Mme CHEVALIER Nelly, M. COMBEAU Régis, M. COUPEZ Hubert (représentant de deux structures adhérentes), M. DAVANCAZE Jean-Louis, M. DORAY Jean-Claude, Mme DORNAT Sylviane (représentante de deux structures adhérentes), M. GARCIA Joseph, M. HILLAIRET Christian, M. LAURENT Jean-Pierre, M. LE CLOEREC Jean-Pierre (représentant de deux structures adhérentes), M. MARIE Jean-Michel, M. MARS Didier, Mme MAZAT Élisabeth, M. MORDANT Jean-Pierre, M. NEAU Philippe, M. ORION Dany, M. PILLAUD Thierry, Mme PINEAU Marie-Christine, Mme RIVIERE Monique (représentante de deux structures adhérentes), M. ROUAN Romain, M. SABOURAUD Didier, M. SERVENT François (représentant de trois structures adhérentes), M. TAUNAY Dominique, Mme VIOLLET Céline.

Étaient en visio (sans droit de vote) :

M. Emmanuel BATARD, M. BOUCHET Jean-Pierre, M. CANIZARES, Mme CASSEBRAS Cécile, Mme CHANSELLÉ Muriel, M. CHAUVIN Cyril, M. DEFOIX Christophe, M. DENIS Fabrice, Mme DUPUY Isabelle, M. GABORIAUD Jean-Michel, M. GANTHY Philippe, M. GIRAUD Éric, Mme GIRAUDEAU Marie-Danielle, M. GOUËLLO Antoine, M. GUILLAUME Daniel, M. JOBIN Emmanuel, M. LANDREIN Jean-Claude, Mme LOUASSIER Nadège, M. LUDWIG

Francis, M. MARTIN Didier, M. MARTIN Mickaël, M. MARQUET-BERTRAND Alain, M. MISSONNIER Jean-Claude, Mme NEAU Christelle, M. PAIN Claude, Mme PELLIER Loetitia, M. PISSIER Gérard, M. PONTVIANNE Michel, M. PUYFAUCHER Jacques, M. RENDU Mathieu, M. ROBINEAU Jean-Claude, M. SABOURET Jean-Paul, Mme SARDET Sophie, M. SOULISSE Philippe, Mme SOURZAT Annick (représentante de deux structures adhérentes), M. TÉRON Jean-Luc, Mme TÉTART Laura, M. TORCHEUX Jacques.

A noter : le nombre de personnes présentes peut être inférieur au nombre de votants car un même délégué est susceptible de représenter plusieurs structures adhérentes.

1 pouvoir de Maryse PAYET à Didier SABOURAUD ;

1 pouvoir d'Agnès RONDEAU à Romain ROUAN.

Assistaient également à la réunion :

Antoine MALETRAS, Directeur de la Transition Numérique, Joël PIEKAREK, Directeur de l'Exploitation, Claire ZONCA, Directrice des Ressources, le service communication et les agents des services experts de Soluris.

ORDRE DU JOUR

1. Comité Syndical

- Rapport des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des passations de marchés et contrats, dans le cadre des délégations du Comité Syndical
- Composition de Soluris
- Tableau des effectifs
- Comptes de gestion 2024 des 2 budgets (principal et annexe Géoplateforme 17)
- Comptes administratifs 2024 des 2 budgets (principal et annexe Géoplateforme 17)
- Affectations des résultats 2024 des 2 budgets (principal et annexe Géoplateforme 17)
- Budgets Primitifs 2025 des 2 budgets (principal et annexe Géoplateforme 17)
- Tarification des prestations 2025

2. Actualités et information

- Projet PILDOM (Systèmes d'Informations Géographiques)
- Migration Windows 11
- Carrefour des communes
- Avancement plan d'action Chambre Régionale des Comptes
- Projet Espace Adhérent

OUVERTURE DE SEANCE (14H30)

1. Délibérations

202510 Rapport des décisions du Président, des délibérations prises en Bureau Syndical, des passations de marchés et contrats, dans le cadre des délégations du Comité Syndical

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit rendre compte des décisions prises par délégation de compétences de l'organe délibérant,

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020 portant délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical,

Vu la délibération du Comité Syndical du 24 septembre 2020 portant délégation de compétences du Comité Syndical au Président,

Considérant l'obligation de présenter au Comité Syndical les décisions prises par le Bureau Syndical et par le Président en vertu de ces délégations,

Décisions du Président :

- Décision modificative de l'acte constitutif d'une régie d'avances

Délibérations prises depuis le dernier CS :

DATE DU BUREAU SYNDICAL	OBJET DE LA DÉLIBÉRATION
16/01/2025	Recrutement d'un Responsable de Service Proximité (H/F)
16/01/2025	Recrutement d'un Responsable de pôle experts fonctionnels métiers (H/F)
13/02/2025	Election du Président
13/02/2025	Recrutement d'un Adjoint à la Direction des Ressources (H/F)
13/02/2025	Recrutement d'un Gestionnaire Juridique et Administratif des Marchés Publics (H/F)
13/02/2025	Recrutement d'un Conseiller Territorial (H/F)
16/01/2025	Recrutement d'un Responsable de Service Proximité (H/F)
16/01/2025	Recrutement d'un Responsable de pôle experts fonctionnels métiers (H/F)

Marchés notifiés :

1. Développements du logiciel MADIS (conformité au RGPD)
 - a. Evaluation < 200 000 € HT, 1 an, renouvelable 2 fois
 - b. Notifié le 13 février 2025 à la société DATAKODE
2. Télécommunications et prestations associées
 - a. Evaluation < 40 000 € HT, 1 an
 - b. Notifié le 13 novembre 2024 à la société SFR

Marchés en cours de passation :

3. Acquisition et maintenance d'une solution de gestion des autorisations d'urbanisme et prestations associées (sur 1 an, renouvelable 3 fois, évaluation annuelle maximum de 220 000 € HT)
 - a. Notification prévisionnelle : T2 2025

Marchés en cours de préparation :

1. Titres restaurants pour les agents de Soluris (évaluation < 100 000€ / an)
 - a. Lancement AAPC prévisionnel (reporté) : mai 2025
 - b. Notification prévisionnelle : juillet 2025
2. Renouvellement du marché d'acquisition et maintenance des solutions de gestion administrative locale (évaluation > 221 000 € HT)
 - a. Marché en cours avec la société COSOLUCE jusqu'au 26 juillet 2025
 - b. Lancement prévisionnel marché négocié (L2122-3 CCP) : Semaine 16
 - c. Notification prévisionnelle : semaine 30

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, décident de prendre acte d'avoir reçu la communication :

- **Des décisions du Président ;**
- **Des délibérations prises en Bureau Syndical :**
- **Des marchés et contrats préparés, en cours et/ou conclus depuis la dernière séance.**

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nombre de voix POUR : 40• Nombre de voix CONTRE : 0• Abstentions : 0 |
|--|

202511 Composition de Soluris

Vu les articles L 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Soluris,

Vu la délibération n°202427 du Comité Syndical du 05 décembre 2024 fixant à 563 le nombre de ses adhérents,

I/. NOUVELLES ADHÉSIONS

- Commune de Bran (délibération du 22 octobre 2024)
- Commune de Vanzac (délibération du 06 février 2025)

II/. STRUCTURES NOUVELLES ISSUES DES FUSIONS / REGROUPEMENTS

- Sans objet

III/. CHANGEMENT / RECTIFICATION DE DENOMINATION

- Sans objet

IV/. RETRAITS / DISSOLUTIONS

- Sans Objet

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver l'adhésion de la Commune de Bran et l'adhésion de la Commune de Vanzac.

- | |
|---|
| <p>Nombre de voix POUR : 40
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0</p> |
|---|

202512 Tableau des effectifs

Vu les articles L 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP), et notamment son article L.313-1 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu les statuts de Soluris,

Vu la délibération n°202411 du 05 décembre 2024 du Comité Syndical fixant le précédent tableau des emplois,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services de SOLURIS,

Considérant la situation actuelle du tableau des emplois de Soluris (suite au Comité Syndical du 05 décembre 2024) :

Statut des agents	Temps de travail	Type d'emploi	Nombre
Fonctionnaires titulaires /stagiaires	Complet	Permanent	34
Agents contractuels	Complet	Permanent	24
Agents contractuels (contrats aidés, apprentis, stagiaires)	Complet	Non permanent	2
Détachement / Disponibilité			4

PROPOSITION DE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

- 7 suppressions
- 3 créations

Grade	Nombre de postes	Motif
Ingénieur	-1	Poste non occupé
Adjoint technique	-1	Poste non occupé
Emploi temporaire	-3	Poste non occupé
Apprenti	-2	Poste non occupé
Attaché	+1	Prévisionnel recrutement
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	+1	Prévisionnel avancement de grade
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	+1	Prévisionnel avancement de grade

Tableau des effectifs au 10 avril 2025 (après délibération)

	Ouverts	Pourvus	Non pourvus
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS	82	62	20
Attaché principal	1	0	1
Attaché	5	3	2
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	3	2	1
Rédacteur	3	2	1

Adjoint Administratif principal 1ère classe	7	6	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	2	1	1
Adjoint administratif	1	0	1
Ingénieur Général	1	1	0
Ingénieur hors classe	1	1	0
Ingénieur Principal	2	1	1
Ingénieur Territorial	4	3	1
Technicien Principal de 1ère classe	4	3	1
Technicien Principal de 2ème classe	3	2	1
Technicien	4	3	1
Agent de maîtrise	2	2	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	4	3	1
Adjoint technique	4	3	1
TITULAIRES (permanents)	54	38	16
Chargé de Mission / Contractuels CDI ou CDD	28	24	4
NON TITULAIRES (permanents)	28	24	4
Emploi temporaire	3	2	1
Apprentis	2	0	2
Stagiaires	3	0	3
EMPLOIS NON PERMANENTS (à titre informatif)	8	2	6

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'approuver le tableau des emplois de Soluris conformément à la proposition ci-dessus.

<p>Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0</p>

202513 Compte de Gestion 2024 – Budget Principal

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,
Sur le rapport de Madame Manuela NIVART-ONCHALO (Conseillère aux décideurs locaux, Trésorerie de la CDA de SAINTES)

Commentaires et interventions en séance :

Madame Manuela NIVART-ONCHALO, Conseillère aux décideurs locaux, Trésorerie de la CDA de SAINTES, présente le document de valorisation financière et fiscale 2024. Elle expose les principaux constats dont les données financières sont détaillées par année. Ces constats concernent les produits réels de fonctionnement, les charges réelles de fonctionnement, la capacité d'autofinancement brute, la capacité d'autofinancement nette, les dépenses d'équipement, les dettes financières, le fonds de roulement et la trésorerie. Concernant les recettes de fonctionnement, elle indique, pour l'année 2024, que 89% des recettes proviennent des ventes et autres produits courants non financiers et que 11% des recettes proviennent des dotations et participations. Elle évoque ensuite les dépenses de fonctionnement 2024 dont 49% concernent les charges générales, 48% regroupent les charges de personnel et 2% pour les autres charges non réelles. Elle poursuit avec l'autofinancement qui représente, pour 2024, 7 452 K€ de produits réels de fonctionnement et 6 893 K€ de charges réelles de fonctionnement. Elle précise que la différence de ces deux montants donne l'épargne brute réalisée sur l'exercice qui s'élève à 559 051 €. Elle présente ensuite les opérations d'investissement 2024 qui se répartissent entre dépenses d'investissement et recettes d'investissement. Elle indique de faibles dépenses d'investissement, d'environ 57 000 €, avec des dépenses d'équipement et le remboursement lié aux emprunts et autres dettes. Quant aux recettes d'investissements, elles s'élèvent à 38 063 €. Elle précise que le financement des investissements revient à 597 114 € pour 2024. Elle révèle le bilan de l'année 2024 qui comprend un actif et un passif. Elle indique que l'actif comprend l'actif immobilisé brut, pour un montant de 2 576 849 €, l'actif circulant pour 542 749 € et la trésorerie à hauteur de 623 191 €. Elle décrit que le passif est composé des ressources propres pour un montant de 3 326 981 €, de dettes financières pour 72 924 € et que le passif circulant revient à 243 884 €. Elle précise, pour l'année 2024, que le fonds de roulement net global est de 823 000 €, que le besoin en fonds de roulement revient à 200 000 € et que la trésorerie s'élève donc à 623 000 €. Enfin, concernant l'endettement, elle informe que Soluris est très peu endetté avec, au 31 décembre 2024, un endettement à hauteur de 72 924 €.

Un adhérent demande si le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a eu un impact sur la comptabilité 2024.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, confirme que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a eu des impacts puisque des mesures ont été prises notamment pour récupérer de l'argent provenant de recouvrements. Il indique qu'il y a également eu une réflexion sur les contrats des agents.

Un adhérent aurait aimé pouvoir étudier les éléments présentés en amont de la réunion.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, rappelle qu'un rapport a été envoyé pour la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires et précise que la présentation qui vient d'être proposée a été finalisée quelques heures avant le Comité Syndical.

Un adhérent demande des précisions sur les emplois détachés.

Madame Sabine BESIAT, 4^{ème} Vice-Présidente, répond que ce sont des agents qui sont comptabilisés dans nos effectifs mais qui travaillent au sein de structures extérieures.

Un adhérent s'interroge sur le versement du FCTVA.

Madame Manuela NIVART-ONCHALO, Conseillère aux décideurs locaux, Trésorerie de la CDA de SAINTES, rappelle que la qualité de certains adhérents a fait perdre à Soluris le bénéfice du FCTVA et que la Préfecture avait alerté Soluris à ce sujet.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, précise que ces adhérents ne sont plus dans le système d'adhésion de Soluris et que cette mesure permet, de nouveau, le versement du FCTVA.

Le Comité Syndical,

- *Après s'être fait présenter les chiffres de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,*
- *Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*
- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,*
- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*
- *Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion relatif au budget principal M57, dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.*

Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

202514 Compte de Gestion 2024 – Budget Géoplateforme 17

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Sur le rapport de Madame Manuela NIVART-ONCHALO (Conseillère aux décideurs locaux, Trésorerie de la CDA de SAINTES)

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Le Comité Syndical,

- *Après s'être fait présenter les chiffres de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier,*
- *Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*
- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,*
- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,*
- *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,*
- *Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion relatif au budget annexe Géoplateforme 17, dressé*

pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<p>Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0</p>

202515 Compte Administratif 2024 – Budget Principal

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 10 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant que les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

Compte administratif budget principal (M57)		Solde	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser au 31 décembre 2024	Investissement		1 325,00 €	
	Fonctionnement			
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	517 649,83 €	71 685,77 €	589 335,60 €
	Solde 2023 reporté	- 382 557,65 €		
	Solde global d'exécution	135 092,18 €		
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	452 070,53 €	7 097 771,62 €	7 549 842,15 €
	Solde 2023 reporté	230 910,75 €		
	Résultat global à affecter	682 981,28 €		
Résultats cumulés 2024		818 073,46 €		

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre LE CLOEREC, 3^{ème} Vice-Président, présente le Compte Administratif 2024 du Budget Principal. Il évoque les dépenses et recettes de fonctionnement en précisant que les charges de personnel ont diminué de 4,8% en comparaison à l'année précédente et que l'évolution des recettes est plus importante que celle des dépenses. Il souligne que les recettes ont augmenté de 16% et que la marge des ventes a été plus forte que prévue. Concernant les dépenses et recettes d'investissement, il indique que les dépenses sont inférieures aux prévisions malgré la reprise d'un solde déficitaire de 2023 et que les recettes reviennent à 38K€ avec le versement du FCTVA. Il informe que l'exercice 2024 se clôture avec un résultat excédentaire de fonctionnement à hauteur de 692 981,28 € et un solde créditeur d'investissement de 135 092, 18 €, soit un résultat global excédentaire de 818 073,46 €.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1er Vice-Président de Soluris, (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), et à l'unanimité le Comité Syndical :

- **approuve le Compte Administratif 2024 du Budget Principal,**
- **arrête à l'unanimité les résultats définitifs du Compte Administratif 2024 du Budget Principal, tels que résumés ci-dessus.**

Nombre de voix POUR : 38
Nombre de voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

202516 Compte Administratif 2024 – Budget Annexe Géoplateforme 17

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant que les opérations de l'exercice 2024 font ressortir les résultats suivants :

Compte administratif budget Géoplateforme (M57)		Solde	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser au 31 décembre 2024	Investissement		2 184,00 €	
	Fonctionnement			
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	936,22 €	109 653,70 €	110 589,92 €
	Solde 2023 reporté			
	Solde global d'exécution	936,22 €		
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	229 231,74 €	235 530,58 €	464 762,32 €
	Solde 2023 reporté			
	Résultat global à affecter	229 231,74 €		
Résultats cumulés 2024		230 167,96 €		

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président, rappelle qu'à la fin 2023, le Département a pris la décision d'arrêter de subventionner Géo 17. Il indique que cela a conduit Soluris à revoir et à mettre en place un modèle économique durant l'année 2024 avec les partenaires qui souhaitent rester autour de la table. Il précise que le montant des cotisations permet l'établissement d'un budget pour 2025 et donc de poursuivre un certain nombre d'applications et de travaux. Il informe que la nouvelle gouvernance va se réunir le 22 mai à 14h30 chez Soluris afin de valider les orientations 2025 et pour commencer à réfléchir sur l'année 2026. Il précise que le budget 2025 a été réalisable grâce aux excédents.

Monsieur Jean-Pierre LE CLOREC, 3^{ème} Vice-Président, présente le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 230 167,96 €.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORDANT, délégué représentant la commune de Gémozac, (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), et à l'unanimité le Comité Syndical :

- **Approuve le Compte Administratif 2024 du Budget annexe Géoplateforme 17 ;**
- **Arrête à l'unanimité les résultats définitifs du Compte Administratif 2024 du Budget annexe Géoplateforme 17, tels que résumés ci-dessus.**

Nombre de voix POUR : 38 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

202517 Affectation des résultats 2024 – Budget Principal

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	452 070,53 euros
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	230 910,75 euros
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	682 981,28 euros
- Un excédent d'investissement de :	517 649,83 euros
- Un déficit d'investissement reporté de :	382 557,65 euros
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	135 092,18 euros
- Des restes à réaliser (2024) de :	1 325,00 euros

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

- **Résultat d'investissement = 135 092,18 Euros au compte 001**
- **Résultat de fonctionnement = 682 981,28 Euros au compte 002**

Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

202518 Affectation des résultats 2024 – Budget Annexe Géoplateforme 17

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d’orientations budgétaires,

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Hubert COUPEZ, Président, après avoir approuvé le compte administratif de l’exercice 2024 :

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire,

Statuant sur l’affectation des résultats de l’exercice 2024,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	- 6 996,58 euros
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	236 228,32 euros
Soit Un excédent de fonctionnement cumulé de :	229 231,74 euros
- Un déficit d’investissement de :	- 92 378,10 euros
- Un excédent d’investissement reporté de :	93 254,32 euros
Soit un excédent d’investissement cumulé de :	936,22 euros
- Des restes à réaliser (2024) de :	2 184,00 euros

Commentaires et interventions en séance :

Sans objet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l’unanimité, d’affecter le résultat de fonctionnement de l’exercice 2024 comme suit :

- ***Résultat d’investissement = 936,22 Euros au compte 001***
- ***Résultat de fonctionnement = 227 983,96 Euros au compte 002***
- ***Affectation du 1068 en recettes d’investissement = 1 247,78 €***

Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

202519 Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d’orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l’exercice 2025 transmis avec la convocation,

Il est proposé au Comité Syndical d’adopter le Budget Primitif 2025 suivant :

	Chapitre	Libellé	BP2025
INVESTISSEMENT	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 464,00
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17 201,00
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (dont RAR 1325,00)	116 602,18
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	109 000,00
	Total Dépenses Investissement		257 267,18
	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	135 092,18
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 175,00
	Total Recettes Investissement		257 267,18
FONCTIONNEMENT	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 903 286,39
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 391 130,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122 175,00
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	237 705,00
	66	CHARGES FINANCIERES	8 359,00
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00
	Total Dépenses		7 672 655,39
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	682 981,28
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 000,00
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	62 000,00
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 464,00
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	6 175 210,11
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	725 000,00
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 000,00
	Total Recettes		7 672 655,39

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre LE CLOEREC, 3ème Vice-Président, présente le Budget Primitif 2025 du budget principal en indiquant que la priorité est de poursuivre la trajectoire de l'équilibre et de renforcer les fonds propres, de contenir les charges courantes, de prioriser les projets, de développer les ventes, de faire évoluer les règles de tarification et de consolider l'organisation. Pour les principales évolutions en 2025, il indique une prévision de diminution de la masse salariale de 8% pour 2025 et 4 postes de dépense en hausse sur les charges générales concernant les honoraires, la téléphonie, la maintenance de logiciels ainsi que la hausse du coût des hébergements.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, ajoute que l'hébergement est une technologie qui se développe et indique que Cosoluce souhaite passer en mode hébergé. Suite aux annonces du Président TRUMP d'instituer des taxes sur les imports, il alerte sur le fait que l'Europe envisage des contre-mesures sur des services numériques pouvant donc entraîner une hausse du coût des hébergements. Il explique l'importance de travailler sur l'étude et la refonte des tarifs des hébergements pour ne pas être dépendant des fluctuations du marché.

Monsieur Jean-Pierre LE CLOREC, 3ème Vice-Président, évoque les principales évolutions en fonctionnement et indique que, pour les recettes, l'objectif est de maintenir les contributions annuelles et les tarifs à la carte, de faire évoluer certains tarifs et de dynamiser l'activité et la promotion des offres déployées. Concernant les principales évolutions en investissement, il explique que les dépenses sont liées aux projets relatifs à la performance de Soluris comme la solution de gestion en Ressources Humaines, la téléphonie, la facturation et la gestion des contrats de maintenances techniques et le projet de portail adhérents. Pour les recettes, il évoque un autofinancement par l'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2024 ainsi que les dotations aux amortissements des immobilisations en cours et prévues au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2025 du budget principal, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux sommes figurant ci-dessus.

Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

202520 Budget Primitif 2025 – Budget Annexe Géoplateforme 17

Vu les articles L 5722-1, L2311-1, 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Budget Primitif 2025 suivant :

Section	Sens	Chapitre	Libellé	BP2025
INVESTISSEMENT	Dépenses	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (dont 2184,00 RAR)	37 136,78
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 200,00
		Total Dépenses Investissement		
	Recettes	001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	936,22
		040 (28)	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 152,78
		10	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	1 247,78
		Total Recettes Investissement		
	FONCTIONNEMENT	Dépenses	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL
012			CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	126 000,00
042(68)			OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	45 152,78
65			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	55 400,00
Total Dépenses Fonctionnement			373 520,96	
Recettes		002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	227 983,96
		70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	36 288,00
		74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	109 249,00
Total Recettes Fonctionnement			373 520,96	

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président, informe de la réflexion stratégique sur l'évolution de Géo 17 avec deux agents à temps plein et avec le projet PILDOM (PILotage du DOMaine public).

Monsieur Jean-Pierre LE CLOEREC, 3^{ème} Vice-Président, ajoute qu'il y a une réflexion sur les nouveaux outils pour remplacer la Géoplateforme 17.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2025 du budget annexe Géoplateforme 17, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux sommes figurant ci-dessus.

<p>Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0</p>

202521 Tarification des prestations 2025

Vu les articles L 5721-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 202509 du 20 mars 2025 portant débat d'orientations budgétaires,

Considérant la présentation des principes à l'origine de l'élaboration des grilles tarifaires 2025 à savoir :

Afin de permettre au Syndicat de continuer sa trajectoire de redressement financier et dégager de bons ratios de gestion lui permettant de poursuivre son développement, il est proposé aux membres du Comité Syndical les mesures suivantes présentées lors du débat d'Orientations budgétaires du 20 mars dernier :

Ces augmentations vont permettre de couvrir le financement de certaines offres dont les coûts ont fortement augmenté (inflation, coûts des ressources) et dont Soluris ne couvrent pas les charges d'équilibre ;

1 - Evolution annuelle automatique de 4% des maintenances éditeurs assurées par Soluris, dont les coûts d'achats sont impactés chaque année par la variable d'ajustement annuelle « Syntec » (Indice révisé en fonction de la mesure de l'évolution des coûts de services dans l'ingénierie)

Cette règle permet à Soluris d'équilibrer les charges qui lui sont facturées par les éditeurs, de faire évoluer les maintenances concernées avec transparence et simplification. Il s'agit d'une moyenne des hausses évaluées sur l'ensemble des éditeurs.

Liste non exhaustive des éditeurs concernés :

- ADELICE Premio/Previsio/Invisio
- AFI (KAILA & SEDNA)
- ARCHE MC2 (logiciels CCAS, EHPAD...)
- ATLINE (marchés publics)
- C3RB (Orphée : bibliothèque)
- CHAMBERSIGN (certificat)
- CIRIL (GF, GRH, Election)
- COSOLUCE (pack logiciels, Brique, Cobalt, coffre-fort électronique, hébergement Cloud)
- ENT BENEYLU SCHOOL
- ENVIRONNEMENT NUMERIQUE (Meddi)
- FINANCE ACTIVE Optime/Observatoire fiscal/Atelier salarial
- LIBRICIEL (parapheur)
- MAARCH (gestion du courrier)
- MADIS (RGPD, Cyber)
- ODYSSEE (Littéra, Thémis, Artémis, Callisto, Circéa, Icare, Valoris, Cronos, Monetis)
- OHRIS (OS Concept - gestionnaire des congés)
- OPERIS (Urbanisme, Cimetpro)
- OVH (pack mail, hébergement, nom de domaine, site Web)
- PLEIADE (E-Collectivités Vendée)
- SENSING VISION
- SICTIAM (Stela)
- SyS1 (antivirus Sophos)
- TOPOCIM Topolog
- TRADIM (OM)
- YZIACT (Le Phare)
- ZIMBRA (Messagerie)

2 - Evolution des tarifs d'hébergement annuel en cloud privé et cloud public proposés par Soluris

L'enveloppe des coûts d'hébergement de Soluris pour le compte des structures adhérentes et en convention est en perpétuelle hausse, pour diverses raisons : d'une part les volumes consommés sont de plus en plus importants, et d'autre part les coûts liés aux services proposés par les hébergeurs évoluent eux aussi de façon exponentielle. Aussi pour pallier ces hausses, il est proposé de faire évoluer les tarifs d'hébergement de 10 % sur 2025, dans l'attente d'une refonte globale du modèle économique de cette offre en 2026.

Ci-dessous grille tarifs :

Tarif Hébergement actuel :.....	3 600 €	Tarif 2025 :	3 960 €
Tarif Hébergement actuel :.....	3 000 €	Tarif 2025 :	3 300 €
Tarif hébergement actuel :	2 090 €	Tarif 2025 :	2 299 €

Tarif hébergement actuel :	1 980 €	Tarif 2025 :	2 178 €
Tarif hébergement actuel :	1 800 €	Tarif 2025 :	1 980 €
Tarif hébergement actuel :	1 650 €	Tarif 2025 :	1 815 €
Tarif hébergement actuel :	1 500 €	Tarif 2025 :	1 750 €
Tarif hébergement actuel			
100 Go supplémentaire :	600 €	Tarif 2025 :	660 €

3 - Application de frais de gestion pour l'offre Tradim (Gestion des déchets)

Dans le cadre de l'offre Tradim, dédiée à la gestion des ordures ménagères, Soluris a décidé d'appliquer des frais de gestion à hauteur de 3 % du montant du devis pour chaque proposition technico-financière émise. Cette mesure s'explique par le fait que Soluris ne réalise aucune marge sur les ventes de cette offre. Toutefois, le traitement des demandes entrantes mobilise des ressources administratives et financières. À cela s'ajoute la gestion du partenariat avec l'éditeur Tradim, qui nécessite une coordination administrative continue. L'application de ces frais de gestion permet ainsi de :

- Couvrir les coûts administratifs liés au traitement des demandes et au suivi des dossiers,
- Assurer une gestion fluide et efficace des relations avec Tradim, notamment en garantissant une bonne coordination administrative et comptable entre les collectivités bénéficiaires et le prestataire,
- Préserver l'équilibre financier du Syndicat afin de continuer à proposer cette offre.

4 - Refonte des tarifs de l'offre Parapheur

Dans une volonté de proposer un modèle plus juste et équitable, le Syndicat a revu la tarification du Parapheur électronique (i-Parapheur) en intégrant le principe de péréquation. Cette nouvelle approche permet de simplifier la structure tarifaire tout en assurant une répartition plus équilibrée des coûts entre les collectivités bénéficiaires. Désormais, le prix de la Maintenance, de l'Hébergement et du Support est calculé en fonction du nombre d'utilisateurs, avec des paliers tarifaires adaptés à chaque tranche d'utilisateurs. Ce modèle, plus transparent et moins complexe, vise à mieux répondre aux besoins des collectivités et structures concernées. Par ailleurs, les prestations de paramétrage et de formation sont désormais proposées sous forme de forfaits, offrant ainsi une meilleure lisibilité et prévisibilité des coûts.

Vous trouverez ci-dessous la nouvelle grille tarifaire mise en place :

Parapheur électronique : Étude préalable et analyse du périmètre fonctionnel (forfait)	126,00 €
Parapheur électronique : Formation initiale (forfait)	504,00 €
Parapheur électronique : Formation sur-mesure ou supplémentaire	Sur estimation personnalisée
Parapheur électronique : Installation et paramétrage (forfait)	252,00 €
Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack 10 (entre 5 et 10 utilisateurs)	365,75 €
Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack 100 (entre 51 et 100 utilisateurs)	1 234,41 €
Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack 20 (entre 11 et 20 utilisateurs)	548,63 €

Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack 5 (moins de 5 utilisateurs)	209,00 €
Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack 50 (entre 21 et 50 utilisateurs)	822,94 €
Parapheur électronique : Maintenance et hébergement annuels - pack XL (plus de 100 utilisateurs)	2 160,21 €
Parapheur électronique : Services optionnels	Sur estimation personnalisée
Parapheur électronique : Support utilisateurs (annuel)	126,00 €

5 - Evolution des abonnements de gestion de l'urbanisme

Les tarifs abonnements et prestations de l'offre gestion de l'urbanisme (OXALYS) n'ont pas évolué depuis 2018, alors que le périmètre de prestations proposé s'est beaucoup enrichi et notamment à l'occasion d'un renouvellement en cours de négociation chez Soluris. Aussi à l'issue de la notification du marché, une nouvelle tarification des abonnements et des prestations sera donc proposée aux adhérents concernés.

6 - Intégration de nouveaux logiciels, Kaila et Sedna, au catalogue de services

Afin d'enrichir son offre et de répondre aux besoins des collectivités de taille intermédiaire, le Syndicat a intégré deux nouvelles solutions logicielles à son catalogue de services : Kaila pour la gestion financière et Sedna pour la gestion des ressources humaines [de l'éditeur AFI, Agence Française Informatique]. L'intégration de ces logiciels résulte d'un appel d'offres construit en concertation avec quelques collectivités adhérentes volontaires, garantissant ainsi une sélection conforme aux attentes en matière de mutualisation, de performance et de pérennité des services.

Le Syndicat a établi une grille tarifaire claire pour le déploiement de ces deux logiciels et adaptée aux besoins des collectivités. Celle-ci comprend les coûts liés aux prestations d'installation, de paramétrage, de gestion projet, de formation, ainsi qu'à la maintenance et support.

Vous trouverez ci-dessous le détail des tarifs appliqués. Les tarifs affichés sont en net pour les adhérents et en HT (hors-taxe) pour les non-adhérents :

Désignation	Prix de vente
KAILA	
Formation sur site : "socle de base"	840,00 €
Formation sur site : Gestion des flux PES retour et opérations correctives	840,00 €
Formation sur site : Gestion des factures (Hors circuit de validation)	840,00 €
Formation sur site : gestion des échéanciers et des subventions	840,00 €
Formation sur site : Gestion de la dette et des emprunts	840,00 €
Formation sur site : Gestion de l'inventaire	840,00 €
Formation sur site : Gestion des marchés publics	840,00 €
Formation sur site : Gestion des commandes (Hors circuit de validation)	840,00 €
Formation sur site : gestion des AP/CP	840,00 €
Formation sur site : préparation budgétaire (hypothèses, consolidation ...)	840,00 €

Formation sur site : Gestion des habilitations (restrictions sur les imputations)	840,00 €
Formation sur site : paramétrage circuit de validation des commandes et accompagnement des services externes	840,00 €
Formation sur site : paramétrage circuit de validation des factures et accompagnement des services externes	840,00 €
Formation sur site : paramétrage circuit de validation préparation budgétaire et accompagnement des services externes	840,00 €
Formation sur site selon programme / besoins de la collectivité	840,00 €
Formation à distance selon programme / besoins de la collectivité	600,00 €
Hébergement Pastell flux PES V2	201,10 €
Hébergement Pastell Pastell flux pes retour	201,10 €
Hébergement AFI Kaïla	837,90 €
Hébergement Pastell flux pdf générique	201,10 €
Forfait installation gestion financière en mode local	360,00 €
Installation poste client	21,60 €
Installation et paramétrage connecteur PISTE - factures CPP	144,00 €
Installation et paramétrage connecteur - flux PES V2	144,00 €
Installation et paramétrage connecteur - flux PES retour	144,00 €
Installation et paramétrage outil AFConv2MTX et import MTX	360,00 €
Forfait installation gestion financière en mode Saas chez AFI	360,00 €
Installation et paramétrage connecteur - signature pdf	144,00 €

Désignation	Prix de vente
KAILA (suite)	
AFI Kaïla - Licence - socle de base	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des commandes	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des factures	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des échéanciers et des subventions	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion de l'inventaire	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion de la dette et des emprunts	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des marchés publics	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - module préparation budgétaire	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des AP/CP	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - moteur recherche GED	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - gestion des habilitations	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - circuit de validation commandes	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - circuit de validation factures	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - circuit de validation préparation budgétaire	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - connecteur flux PES V2	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - connecteur Chorus via PISTE	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - connecteur signature bon de commande	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - connecteur flux pes retour	0,00 €
AFI Kaïla - Licence - outil AFIconv2MTX + import MTX	0,00 €
Maintenance - socle de base	754,92 €
Maintenance - gestion des factures	62,91 €
Maintenance - gestion des échéanciers et des subventions	62,91 €
Maintenance - gestion de l'inventaire	62,91 €
Maintenance - gestion de la dette et des emprunts	125,82 €
Maintenance - gestion des marchés publics	125,82 €
Maintenance - outil AFIconv2MTX + import MTX	125,82 €
Maintenance - connecteur flux PES V2	125,82 €
Maintenance - connecteur Chorus via PISTE	125,82 €
Maintenance - connecteur flux pes retour	125,82 €
Maintenance - Gestion des commandes	62,91 €
Maintenance - Gestion des AP/CP	62,91 €
Maintenance - module préparation budgétaire	125,82 €

Maintenance - gestion des habilitations	125,82 €
Désignation	Prix de vente
KAILA (suite)	
Maintenance - circuit de validation commandes	125,82 €
Maintenance - circuit de validation factures	125,82 €
Maintenance - circuit de validation préparation budgétaire	125,82 €
Maintenance - connecteur signature bon de commande	125,82 €
Forfait gestion de projet	540,00 €
Forfait audit fonctionnel et analyse des besoins	540,00 €
Migration SIGF COSOLUCE	2 160,00 €
1/2 Journée audit et conseil migration V1 en distanciel	540,00 €
Journée audit et conseil migration définitive	1 008,00 €
Forfait gestion de projet interfaces MTX autres éditeurs	360,00 €
Migration SIGF autre	2 880,00 €
Coordination et suivi de déploiement (par Soluris)	3 097,90 €
Installation poste client (par poste)	21,60 €

Désignation	Prix de vente
SEDNA	
Formation sur site : "socle de base"	840,00 €
Formation sur site : mise en oeuvre de la DSN	840,00 €
Formation sur site : accompagnement paie mois N+1	840,00 €
Formation sur site : accompagnement paie mois N+2	840,00 €
Formation sur site : gestion de la carrière	840,00 €
Formation sur site : gestion des absences (hors WF)	840,00 €
Formation sur site : gestion des visites médicales et des médailles	840,00 €
Formation sur site : gestion des formations	840,00 €
Formation sur site : gestion masse salariale préparation budgétaire	840,00 €
Assistance et formation : rapport social unique	600,00 €
Formation sur site : paramétrage circuit de validation demandes d'absence des services externes	840,00 €
Formation sur site selon programme et besoins de la collectivité	840,00 €
Formation à distance selon programme et besoins de la collectivité	600,00 €
Hébergement AFI Sedna	837,90 €
Hébergement pastell flux pdf générique	201,10 €
Forfait installation gestion financière en mode local	360,00 €
Installation 1 poste client	21,60 €
Forfait installation gestion RH en mode Saas chez AFI	360,00 €
Installation et paramétrage Portail Agents	144,00 €
Installation et paramétrage connecteur - signature pdf	145,20 €
Installation et paramétrage interface gestion financière autre qu'AFI KAILA	144,00 €
Installation et paramétrage tablette Wacom	144,00 €
Wacom - Tablette LCD de Signature Electronique Couleur - (STU-540)	420,00 €

Désignation	Prix de vente
SEDNA (suite)	
AFI Sedna - Licence - "socle de base"	0,00 €
AFI Sedna - Licence - Paie & DSN	0,00 €
AFI Sedna - Licence - API DSN	0,00 €
AFI Sedna - Licence - gestion de la carrière	0,00 €
AFI Sedna - Licence - gestion des absences	0,00 €
AFI Sedna - Licence - gestion des visites médicales	0,00 €
AFI Sedna - Licence - rapport social unique	0,00 €
AFI Sedna - Licence - connecteur parapheur signature élus	0,00 €
AFI Sedna - Licence - gestion des formations	0,00 €
AFI Sedna - Licence - gestion des médailles	0,00 €
AFI Sedna - Licence - préparation budgétaire	0,00 €
AFI Sedna - Licence - circuit validation absences	0,00 €
AFI Sedna - Licence - Portail agent	0,00 €
Maintenance - "socle de base"	1 006,56 €
Maintenance - Paie & DSN	167,76 €
Maintenance - API DSN	62,91 €
Maintenance - gestion de la carrière	125,82 €
Maintenance - gestion des absences	125,82 €
Maintenance - gestion des visites médicales	62,91 €
Maintenance - gestion des médailles	62,91 €
Maintenance - gestion des formations	62,91 €
Maintenance - gestion préparation budgétaire	125,82 €
Maintenance - rapport social unique	125,82 €
Maintenance - interface gestion financière autre qu'AFI KAILA	125,82 €
Maintenance - circuit validation absences	125,82 €
Maintenance - connecteur parapheur signature élus	125,82 €
Maintenance - Portail agent	167,76 €
Maintenance - connecteur signature agents	125,82 €

Désignation	Prix de vente
SEDNA (suite)	
Forfait gestion de projet comprenant :	540,00 €
Forfait audit fonctionnel et analyse es besoins	540,00 €
Migration SIRH COSOLUCE de 151 à 200 agents	1 800,00 €
Migration SIRH COSOLUCE par tranche supp de 50 agents	360,00 €
Migration SIRH COSOLUCE de 1 à 100 agents	1 440,00 €
Reprise données carrière tableur	480,00 €
Reprise données absences tableur	480,00 €
Reprise données formations tableur	480,00 €
Migration SIGF COSOLUCE de 101 à 150 agents	1 620,00 €
Migration autre SIRH de 1 à 100 agents	1 920,00 €
Migration autre SIRH de 101 à 150 agents	2 400,00 €
Migration autre SIRH de 151 à 200 agents	2 880,00 €
Migration autre SIRH par tranche supp de 50 agents	480,00 €
Coordination et suivi de déploiement (par Soluris)	3 097,90 €

Dans un souci de transparence tarifaire, une réfaction forfaitaire sera appliquée au Forfait Solutions "Métiers" pour les collectivités optant pour Sedna et/ou Kaila auprès de Soluris, afin d'éviter toute double facturation des services de maintenance et de support déjà couverts dans l'offre Kaila et/ou Sedna. Le montant de cette réfaction est *fixe, indépendant des évolutions tarifaires du forfait Solutions "Métiers"* et son application est automatique. Elle ne peut être cumulée avec d'autres remises sur ce même forfait. Par cette disposition, Soluris et ses adhérents réaffirment leur engagement en faveur d'un modèle économique mutualisé et pérenne, garantissant une optimisation des coûts et une continuité de service pour les collectivités.

7 - Accès à la plateforme STELA

Considérant que la plateforme STELA facilite les échanges entre notre collectivité et divers acteurs (collectivités, agents, services publics, services privés), initialement incluse dans le Forfait Solutions Métiers, l'abonnement à la plateforme STELA est désormais disponible séparément pour les collectivités non souscriptrices de ce forfait.

Le tarif annuel de cet accès :

STELA : Abonnement annuel accès à la plateforme de télétransmission	420,28 €
---	----------

TABLEAU DES CONTRIBUTIONS ANNUELLES : COTISATION ET FORFAITS

Il est précisé que ces tarifs sont HT pour les structures non adhérentes à Soluris (Convention), qui se verront appliquer la TVA en sus, ainsi que toutes activités soumises à TVA, y compris pour les structures adhérentes.

Les règles antérieurement votées ne sont plus applicables.

MAIRIES

Strates population DGCL (DGF)		Cotisation	Forfait Solutions métiers			Forfait Solutions technologies			
N° strate	Nombre d'habitants		Base fixe	€ par habitant	Minimal	Innovation	Optimal	Innovation	Optimal
	Mnimum	Maximum							
1	50	499	0 €	1.1 €	999 €	1 332 €	1 664 €	495 €	618 €
2	500	999	55 €	1.0 €	1 518 €	2 024 €	2 530 €	629 €	787 €
3	1 000	1 999	165 €	0.9 €	2 461 €	3 279 €	4 100 €	854 €	1 068 €
4	2 000	3 499	385 €	0.8 €	4 201 €	5 600 €	7 002 €	1 112 €	1 247 €
5	3 500	4 999	770 €	0.7 €	6 084 €	8 111 €	10 139 €	1 408 €	1 760 €
6	5 000	7 499	2 420 €	0.3 €	7 879 €	10 507 €	13 134 €	1 642 €	2 054 €
7	7 500	14 999	2 833 €	0.3 €	9 735 €	12 980 €	16 226 €	2 499 €	3 124 €
8	15 000	29 999	3 658 €	0.2 €	18 723 €	24 965 €	31 206 €	4 426 €	5 533 €
9	30 000	79 999	5 308 €	0.2 €	37 840 €	50 455 €	63 069 €	8 281 €	10 352 €
10	80 000	159 999	7 948 €	0.1 €	89 770 €	119 694 €	149 618 €	14 963 €	18 704 €

CCAS, CIAS, EHPAD, FOYERS LOGEMENT

Strates population		Cotisation			Forfait Solutions métiers	Forfait Solutions technologies	
Nombre d'habitants		CCAS	CIAS	EHPAD Foyer logement		CCAS/CIAS	EHPAD Foyer logement
Mnimum	Maximum						
1	999	116 €	944 €	371 €	999 €	629 €	629 €
1 000	2 999	186 €				854 €	854 €
3 000	14 999	371 €				854 €	1 112 €
> 15 000	1 815 €	1 112 €				1 112 €	

SIVOS

Strates population		Cotisation	Forfait Solutions métiers				Forfait Solutions technologies	
Nombre d'habitants			Autonome = base spécifique SIVOS		Intégré = utilisation de la même base COSOLUCE qu'une autre structure		Autonome = base spécifique SIVOS	Intégré = utilisation de la même base COSOLUCE qu'une autre structure
Mnimum	Maximum		Minimal	Innovation	Minimal	Innovation		
1	999	116 €	999 €	1 332 €	498 €	666 €	495 €	495 €

1 000	3 000	186 €					
	> 3 000	371 €					

AUTRES STRUCTURES

Type de structures	Cotisation	Forfait Solutions métiers	Forfait Solutions technologies
Intercommunalités (EPCI)	1 608 € à 9 325 €	1 256 € à 26 519 €	2 202 € à 5 764 €
SIVOM, SIPAR, SIVU	116 € à 1 912 €	578 € à 2 401 €	367 € à 4 849 €
Syndicat Intercommunal, Mixte, autres syndicats, Etablissement Départemental ou Interdépartemental	116 € à 3 673 €	636 € à 4 025 €	394 € à 9 773 €
Syndicat Départemental (EAU 17, SDEER, SDIS)	3 673 € à 5 996 €	7 633 € à 8 082 €	814 € à 4 203 €
Centre de gestion	3 339 €	Selon équipement	Selon équipement

AUTRES STRUCTURES

Type de structures	Cotisation	Forfait Solutions métiers	Forfait Solutions technologies
Convention de services			
AF, ASA, AFR, Association	116 €	1 168 €	114 €
Chambre d'Agriculture, PETR	116 € à 312 €	796 € à 1 168 €	114 €
Office du tourisme	371 €	999 € à 1 332 €	495 €
OPH	3 339 €	Selon équipement	Selon équipement
Syndicat	116 € à 5 996 €	714 € à 7 633 €	114 € à 3 714 €
Convention de dématérialisation	116 € à 1 257 €		

Licence supplémentaire COSOLUCE	1 039 €
Abonnement annuel accès à la plateforme de télétransmission STELA (uniquement)	420.28 €

LOGICIELS ET SOLUTIONS HORS FORFAIT (sur devis)

Au-delà des forfaits, qui incluent les solutions qui s'adressent à la majorité des collectivités, Soluris peut également assurer la fourniture de solutions et de prestations complémentaires dans de nombreux domaines.

Ces opérations sont alors réalisées sur cotation spécifique avec les éditeurs et prestataires concernés, selon les caractéristiques et besoins de la collectivité :

HEBERGEMENT – CLOUD

- Création d'architecture et d'infrastructures sur mesure
- Infogérance du système d'information

FINANCES PUBLIQUES

- Logiciels et modules de la gamme Civil Net Finances de l'éditeur CIRIL Group
- Logiciels et modules de la gamme KAILA de l'éditeur AFI

RESSOURCES HUMAINES ET PAIE

- Logiciels de la gamme Civil Net RH de l'éditeur CIRIL Group
- Logiciels de la gamme SEDNA de l'éditeur AFI
- Logiciel de gestion dématérialisée des congés de l'éditeur Ohris
- * Coffre-fort électronique pour la dématérialisation des bulletins de paie (COSOLUCE)

URBANISME – SIG – CARTOGRAPHIE

- Logiciels et modules de la gamme « Oxalis » de l'éditeur Opéris.
- Numérisation de documents d'urbanisme et télétransmission sur le GeoPortail

FUNERAIRE – CIMETIERE

- Logiciel de gestion de cimetières « TOPO-CIM » de l'éditeur TOPO-LOG
- Cartographie des emplacements et numérisation des actes

BIBLIOTHEQUE - MEDIATHEQUE

- Logiciels de gestion « Orphée » de l'éditeur C3RB

ENVIRONNEMENT - GESTION DES DECHETS

- Logiciels de la gamme « Ecocito » de l'éditeur TRADIM

ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE (CCAS / CIAS / EHPAD / Foyer Logement)

- Logiciels de gestion (finances, paie, gestion prestations, ...) des éditeurs Odyssee Informatique et Arche MC2

ETAT CIVIL

- Logiciels de gestion de l'état civil de l'éditeur Odyssee Informatique (Littera)

PRESTATIONS ET TARIFS DE PRESTATIONS A LA CARTE

Il est précisé que ces tarifs sont HT pour les structures non adhérentes à Soluris (Convention), qui se verront appliquer la TVA en sus, ainsi que toutes activités soumises à TVA le cas échéant, y compris pour les structures adhérentes.

DESIGNATIONS	TARIFS 2025
COÛT HORAIRE, JOURNÉE, AUDIT, MISE A DISPOSITION	
Coût horaire (technique ou métiers)	89 €
Coût horaire (expert)	111 €
Accompagnement technique (en heure)	89 €
Forfait prestations métiers spécifiques (journée et hors déplacement)	847 €
Forfait prestations techniques (journée et hors déplacement)	717 €
Forfait prestations spécifiques (journée et hors déplacement)	847 €
Audit spécifique	847 €
Audit infrastructure	847 €
Mise à disposition d'un conseiller technique Soluris	504 €
Mise à disposition d'un conseiller métier Soluris	504 €
Mise à disposition conseillers numériques France Service	Sur devis
DEPLACEMENT/LIVRAISON	
Déplacement sur site (métiers ou technique)	67 €
Déplacement sur site pour les serveurs	134 €
Livraison directe (sans installation)	67 €
FORMATIONS	
Formation sur un logiciel pour les collectivités de - 500 hab. (forfait 1/2 journée, hors déplacement)	271 €
Formation sur un logiciel pour les collectivités de 500 à 2 000 hab. (forfait 1/2 journée, hors déplacement)	339 €

Formation sur un logiciel autres collectivités (forfait 1/2 journée, hors déplacement)	424 €
Formation sur un logiciel (forfait journée, hors déplacement)	847 €
Formation pour les agents en cursus "Secrétaire de Mairie" (forfait, hors déplacement)	678 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (le déplacement n'est pas inclus)	
POSTE	
Préparation complète d'un nouvel ordinateur ou d'un ordinateur renouvelé (en atelier)	111 €
Préparation complète d'une tablette sous Android/IOS (en atelier)	111 €
Forfait récupération et transfert de données bureautiques	89 €
Forfait récupération et transfert de données suivis par Soluris	125 €
Installation des logiciels de gestion (données et applications métiers)	70 €
Intégration d'un ordinateur sur un réseau poste à poste (groupe de travail)	70 €
Intégration d'un ordinateur sur un réseau avec serveur	70 €
Mise en place d'un VPN sécurisé (par poste)	111 €
Mise en place d'un accès à distance sécurisé à un serveur (VPN + RDS)	111 €
Reconditionnement de poste (ancienneté 7 ans maximum)	89 €
PRESTATIONS TECHNIQUES (le déplacement n'est pas inclus)	
Installation d'un périphérique (hors déplacement)	35 €
Intégration d'un périphérique sur un réseau	70 €
Installation et paramétrage d'un écran en mode dual	35 €
Installation et paramétrage d'une imprimante standard	35 €
Installation et paramétrage d'une imprimante grande capacité	70 €
Installation d'une sauvegarde de type NAS	337 €
Installation de l'onduleur (à partir de 800 VA)	35 €
Installation et prise en main du scanner et de son application (en heure)	89 €
Paramétrage du copieur (si existant)	89 €
Paramétrage Internet	35 €
Forfait désinfection d'un ordinateur avec virus (coût horaire)	89 €
Sécurisation du poste de travail dans un réseau poste à poste	111 €
SERVEUR	
Pré-visite avant mise en service d'un serveur entrée de gamme (EG), moyenne gamme (MG) et haut de gamme (HG)	67 €
Préparation du serveur (EG) (en atelier)	484 €
Préparation du serveur (MG/HG) (en atelier)	847 €
Intégration du serveur sur le réseau (EG)	484 €

Intégration du serveur sur le réseau (MG/HG)	717 €
Paramétrage d'un poste client sur le serveur (EG/MG/HG)	35 €
Audit de recettage de l'installation du serveur (EG/MG/HG)	484 €
Mise en place de la politique de mot de passe en conformité avec le RGS (forfait 1 heure)	89 €
Mise en place de la politique de fermeture automatique de session des postes de travail en conformité avec le RGS	89 €
SECURITE	
Mise en service de la sécurisation (forfait)	491 €
Cloisonnement réseau (coût unitaire)	89 €
DIVERS	
Installation ou réinstallation de matériel actif sur un réseau (ex : pont wifi)	125 €
Recettage réseau : forfait moins de 20 prises réseau	179 €
Recettage réseau : forfait entre 20 et 50 prises réseau	359 €
Accompagnement à l'ouverture du compte ADOBE et la gestion en ligne (1ère fois uniquement) à distance	45 €
Installation Microsoft (1/2 heure par poste) à partir de 3 postes	89 €
Location de matériel par Soluris (par matériel)	120 €

ANTIVIRUS	
Droits d'utilisation des logiciels de sécurité (forfait antivirus, etc.) Pour l'acquisition d'un nouveau poste et pour la 1ère année. Pour les années suivantes, le renouvellement de ce droit d'utilisation est inclus dans le forfait technologie (contribution annuelle).	103 €
Abonnement annuel droits d'utilisation des logiciels de sécurité (forfait antivirus, etc.) par poste de travail (matériel acquis hors Soluris, sans forfait technologie dans la contribution annuelle)	21 €
Abonnement annuel droits d'utilisation des logiciels de sécurité (forfait antivirus, etc.) pour SERVEUR (matériel acquis hors Soluris, sans forfait technologie dans la contribution annuelle)	43 €
Abonnement annuel droits d'utilisation des logiciels de sécurité (forfait antivirus, etc.) pour MOBILE (matériel acquis hors Soluris, sans forfait technologie dans la contribution annuelle)	36 €
Installation à distance d'un antivirus : forfait pour 1 à 5 postes acquis hors Soluris	45 €
CERTIFICATS	
Certificat RGS** et support (hors livraison) : abonnement annuel (hors quota)	131 €
Support cryptographique seul (de type clé USB)	32.45 €
Certificat électronique RGS* type client/serveur (CertiServ)	628 €
Certificat serveur SSL standard (TBS X509)	127.30 €
Certificat serveur SSL RGS* Certigna	544 €

Certificat serveur Thawte SSL Wildcard	794 €
Forfait prestation par certificat pour la Police Municipale (SIV/SNPC) au moment de la remise du certificat RGS** ou par télémaintenance	44.50 €
Remise du certificat en face à face sur site	67 €
CHORUS AUTO COSOLUCE	
Fourniture du module CHORUS AUTO, installation, paramétrages, tests, prise en mains (forfait)	429 €
CIMETIERE	
Gestion funéraire : Conseil en gestion	1 142 €
Gestion funéraire : état des Lieux	1 142 €
Gestion funéraire : état des Lieux complémentaire	1 142 €
Gestion funéraire : règlement du cimetière	1 858 €
Prestation spécifique funéraire (forfait horaire)	89 €
Prestation spécifique funéraire (forfait journée)	847 €
COMEDec (COMMUNICATION ELECTRONIQUE DES DONNEES D'ETAT-CIVIL)	
Prestations de démarrage pour 1 carte	349 €
Gestion d'une nouvelle carte pour un utilisateur supplémentaire	84 €
Prestations de renouvellement d'1 carte au bout de 3 ans	303 €
Prestations de renouvellement d'1 carte au bout de 6 ans (y compris le nouveau lecteur)	349 €
Installation ou réinstallation du lecteur de carte ou d'une carte sur un poste hors maintenance ou acquis hors Soluris (prix par poste)	89 €
Gestion remplacement d'une carte en cas de perte ou détérioration	111 €
Gestion déblocage d'une carte	111 €
Déplacement sur site	67 €
Module THEMIS nécessaire pour COMEDec pour le logiciel d'Etat-Civil LITTERA ODYSSEE	Sur devis
CONVOCAION DES ELUS	
Convocation Elus : strate moins de 20 élus (prestation effectuée à distance par Soluris)	441 €
Convocation Elus : strate plus de 20 élus (prestation effectuée à distance par Soluris)	881 €
DEMATERIALIZATION DES MARCHES PUBLICS	
Dépôt d'une procédure sur la plateforme marches-securises.fr (ATLINE)	71 €
Accès aux services de la plateforme marches-securises.fr (ATLINE) : forfait "Or"	2 181 €
Accès aux services de la plateforme marches-securises.fr (ATLINE) : forfait "Argent"	938 €
Accès aux services de la plateforme marches-securises.fr (ATLINE)c : forfait "Bronze"	460 €
ECOLE	

REMISE EN ROUGE PARCS INFORMATIQUES SCOLAIRES	
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves < 60 élèves	409 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 61 et 100 élèves	494 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 101 et 160 élèves	636 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 161 et 250 élèves	847 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 251 et 350 élèves	975 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 351 et 450 élèves	1 200 €
Forfait remise en route initiale pour maintenance pack horaire Nombre d'élèves compris entre 451 et 550 élèves	1 398 €
Maintenance annuelle Ecoles - Pack 8 heures	757 €
Maintenance annuelle Ecoles - Pack 16 heures	1 473 €
Maintenance annuelle Ecoles - Pack 30 heures	2 694 €
Maintenance annuelle Ecoles - Pack 50 heures	4 414 €
Maintenance annuelle Ecoles - Pack 100 heures	8 474 €
ENT (ENVIRONNEMENT NUMERIQUE DE TRAVAIL)	
Abonnement annuel à l'ENT (Espace Numérique de Travail) BENEYLU SCHOOL (offre classique "rouge")	206 €
Abonnement annuel à l'ENT (Espace Numérique de Travail) BENEYLU SCHOOL (offre Infini)	605 €
EFLUO (SYSTÈME DE POINTAGE CANTINE/GARDERIE - COSOLUCE)	
Prestations de démarrage	1 404 €
Accompagnement au 1er pointage	245 €
Accompagnement à la 1ère gestion par le service financier	245 €
Création de la facturation Fluo inexistante (prestation effectuée par télémaintenance) ou Rédaction et fourniture d'un document d'aide à l'exploitation (en jour)	847 €
Assistance (inclus dans votre forfait Solutions métiers)	0 €
GEDEON (AGENDA PARTAGE)	
GEDEON - Formation initiale sur site (déplacement inclus) Les ordinateurs portables peuvent être fournis par Soluris : 7 personnes maximum, le nombre sera à communiquer auprès de Soluris au minimum 10 jours ouvrés avant la date de formation.	491 €

GEDEON - Paramétrage initial des comptes et formation initiale à l'utilisation - Mise en œuvre initiale (recueil de données, création des comptes sur le serveur, tests...) - Formation des utilisateurs (initiale) à l'utilisation courante et à la synchronisation sur smartphone : dans les locaux de Soluris pour 7 personnes maximum (1/2 journée).	424 €
Assistance (inclus dans votre forfait Solutions métiers)	0 €

MESSAGERIE	
PACK MAILS	
Création du pack mails (tranche 1 à 5 adresses mail)	27 €
Création du pack mails (tranche 1 à 25 adresses mail)	37 €
Création du pack mails (tranche 1 à 100 adresses mail)	80 €
Création du pack mails (tranche 1 à 1 000 adresses mail)	214 €
MESSAGERIE	
PRESTATIONS	
Création, redirection adresse mail	29 €
Prestation de mise en service du pack mails (forfait site > 3 000 habitants) (hors déplacement)	422 €
Prestation de mise en service du pack mails (forfait site < 3 000 habitants) (hors déplacement)	212 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 1 poste	47 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 2 à 5 postes	73 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 6 à 10 postes	112 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 11 à 20 postes	165 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 21 à 30 postes	230 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 31 à 40 postes	309 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook 41 à 50 postes	387 €
Utilitaire pour l'accompagnement à la migration de la messagerie de Thunderbird vers Outlook à partir de 51 postes et au-delà	479 €
MAINTENANCE ET SUPPORT	
Gestion technique annuelle (suoport par adresse mail)	2 €
Renouvellement du pack mails (1 mail)	27 €
Renouvellement du pack mails (tranche 1 à 5 adresses mail)	27 €

Renouvellement du pack mails (tranche 1 à 25 adresses mail)	37 €
Renouvellement du pack mails (tranche 1 à 100 adresses mail)	80 €
Renouvellement du pack mails (tranche 1 à 1000 adresses mail)	214 €
NOM DE DOMAINE	
Gestion du nom de domaine .net, .org, .fr, .eu, .com (hors pack mails ou site web Soluris)	20 €
NUMERISATION DES ACTES D'ETAT-CIVIL - NUMEC'RIS	
Numérisation, traitement et indexation des images (par acte)	0.60 €
Prestation de vérification et d'intégration des actes dans le logiciel LITTERA (forfait jusqu'à 5 000 actes) (hors module THEMIS ODYSSEE)	1 020 €
Prestation de vérification et d'intégration des actes dans le logiciel LITTERA (au-delà de 5 000 actes, tarif par acte)	0.12 €
Prestation de vérification et d'intégration des actes dans le logiciel CYAN (forfait)	424 €
Déplacement sur site	67 €

PARAPHEUR ELECTRONIQUE (i-parapheur)	
Étude préalable et analyse du périmètre fonctionnel (forfait)	126 €
Installation et paramétrage (forfait)	252 €
Formation initiale (forfait)	504 €
Formation sur-mesure ou supplémentaire	Sur devis
Services optionnels	Sur devis
Support utilisateurs (annuel)	126 €
Maintenance et hébergement annuels - pack 5 (moins de 5 utilisateurs)	209 €
Maintenance et hébergement annuels - pack 10 (entre 5 et 10 utilisateurs)	365.75 €
Maintenance et hébergement annuels - pack 100 (entre 51 et 100 utilisateurs)	1 234.41 €
Maintenance et hébergement annuels - pack 20 (entre 11 et 20 utilisateurs)	548.63 €
Maintenance et hébergement annuels - pack 50 (entre 21 et 50 utilisateurs)	822.94 €
Maintenance et hébergement annuels - pack XL (plus de 100 utilisateurs)	2 160.21 €
SITE WEB (Wordpress)	
OFFRE STANDARD	
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 150 hab., ASA, AFR)	286 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 1 500 hab., SIVOS, SIVOM, CCAS)	572 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 3 500 hab., Syndicat Interco., Syndicat Mixte)	801 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (> 3 500 hab., CIAS)	1 030 €

Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (EPCI/Grands Syndicats)	1 030 €
OFFRE SERVICE+	
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 150 hab., ASA, AFR)	515 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 1 500 hab., SIVOS, SIVOM, CCAS)	801 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (< 3 500 hab., Syndicat Interco., Syndicat Mixte)	1 030 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (> 3 500 hab., CIAS)	1 258 €
Abonnement annuel site Web avec engagement minimal de 3 ans (EPCI/Grands Syndicats)	1 258 €
SPECIFIQUE A DUREE LIMITEE	
Abonnement annuel site Web : OFFRE MIGRATION SITE WEB GUPPY VERS WORDPRESS Valable pour 3 ans à partir de la date de mise en place, au-delà, le tarif offre "Standard" ou "Service+" sera appliqué	275 €
PRESTATIONS	
Formation site web (forfait horaire)	81 €
Formation site web (forfait journée)	770 €
Déplacement sur site	67 €
Prestation spécifique	Sur devis

RGS/RGPD/NIS 2/CYBERSECURITE/CONTINUITE	
Assistance juridique (en jour)	872 €
RGS	
RGS : Analyse des risques et préconisations (6 jours au total)	5 235 €
RGS : Accompagnement à l'homologation de sécurité	2 617 €
RGS : Accompagnement à la révision de l'homologation	1 745 €
RGS : Charte comportementale	2 617 €
RGS : Accompagnement à l'homologation de sécurité synthétique	1 745 €
RGS : Accompagnement à la révision de l'homologation synthétique	872 €
RGS : Charte comportementale synthétique	872 €
RGS : Sensibilisation pour les agents et les élus (durée 1 h 30, 1 groupe, frais de déplacement inclus)	281 €
RGS : AMO à la carte (en jour)	872 €
RGPD	
RGPD : Analyse et accompagnement à la mise en œuvre de la conformité (6 jours au total)	5 234 €
RGPD : Accompagnement à la révision de la conformité	2 616 €

RGPD : Sensibilisation (2 groupes, 1/2 journée)	872 €
RGPD : A la carte	872 €
RGPD : Conformité du site web	872 €
RGPD : Mise en conformité de la collectivité (DPD mutualisé)	872 €
RGPD : Réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)	1 745 €
RGPD : Préparation au contrôle CNIL	2 617 €
NIS 2	
NIS 2 (Network and Information Security) Cybersécurité des entités régulées : Accompagnement à la conformité (12 jours)	10 464 €
NIS 2 (Network and Information Security) Cybersécurité des entités régulées : Accompagnement à la révision de la conformité (5 jours)	4 360 €
PCA/PRA : Accompagnement à la gestion de la continuité - Plan de Continuité d'Activité (PCA) - Plan de Reprise d'Activité (PRA)	10 800 €
RGPD - LOGICIEL MADIS	
Abonnement annuel pour la mise à disposition et la maintenance corrective du logiciel MADIS	3 300 €
Abonnement annuel pour le maintien en conditions opérationnelles (hébergement et prestations) du cloud pour MADIS	3 960 €
Mise en service du Cloud dédié pour MADIS	424 €
Contribution aux développements des évolutions de MADIS	Sur devis
CYBER - LOGICIEL MADIS CYBER	
Assistance annuelle sur la méthode Cyberisq et la maintenance corrective du logiciel MADIS CYBER	2 200 € 1 100 €
Redevance annuelle Hébergement CLOUD MADIS CYBER : VM supplémentaire	2 280 €

SIG	
Adhésion à la politique départementale SIG	Par convention spécifique
Abonnement annuel à l'application de consultation du cadastre	1 815 €
Abonnement annuel à l'application DECI	1 210 €
Personnalisation d'un module de service de la Géoplateforme17	121 €
Traitement de données à façon	121 €
Prestation SIG	847 €
Formation Qgis de niveau 1 : sensibilisation et prise en main de l'outil (Adhérent Géo17)	726 €
Formation Qgis de niveau 1 : sensibilisation et prise en main de l'outil (non Adhérent Géo17)	1 452 €

Ces tarifs sont applicables aux contrats en cours et ce dès la reconduction annuelle même tacite.

Certains tarifs de maintenance, d'abonnement sont révisés chaque année.

Commentaires et interventions en séance :

Monsieur Antoine MALETRAS, Directeur de la Transition Numérique, présente la tarification 2025 en indiquant le maintien des contributions sans augmentation, la conservation des prestations à la carte aux mêmes conditions et la pérennité des tarifs de maintenance technique. Il explique que les évolutions tarifaires vont concerner la maintenance des éditeurs avec une augmentation de 4%, l'hébergement avec une révision des tarifs à hauteur de 10%, l'intégration des frais de gestion de 3% sur l'offre Tradim, l'adoption d'un nouveau modèle économique pour les abonnements de gestion de l'urbanisme, l'intégration de nouveaux logiciels, la refonte du modèle économique pour le parapheur et l'accès à la plateforme STELA. Il informe qu'il n'y aura pas d'impact financier sur les prestations du service Confiance Numérique.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, évoque NIS2 qui est le nouveau référentiel imposé aux grandes collectivités et informe que Soluris va devoir répondre à ce référentiel de sécurité qui est imposé par l'autorité gouvernementale.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical décident, à l'unanimité, d'approuver les tarifs présentés ci-dessus pour l'année 2025.

Nombre de voix POUR : 40 Nombre de voix CONTRE : 0 Abstentions : 0
--

2. Actualités et information

- Projet PILDOM (Application programmation de travaux)

Madame Hélène LEUFROY, Chargée d'administrer l'Observatoire et la Géoplateforme 17, présente le projet PILDOM (PILotage du DOMaine public). Elle explique que ce projet a été envisagé suite à la sollicitation de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, en 2021, pour conduire une expérimentation sur l'anticipation, le partage et la coordination des programmations de travaux de voirie. Elle précise que les enjeux sont de réduire les nuisances pour les riverains, d'optimiser la durée de vie des voiries, d'optimiser et de prioriser les investissements et de faire des économies d'argent public. Elle évoque ensuite l'expérimentation, qui a duré 2 ans, avec la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la ville de Rochefort, EAU 17, ENEDIS, le SDEER et le Département et dont le but était d'étudier les pratiques et les besoins afin de mettre en place une méthode partagée. Elle précise que la plateforme PILDOM est financée par France Relance.

Un adhérent demande si tous les concessionnaires doivent enregistrer les données sur ce logiciel.

Madame Hélène LEUFROY, confirme que l'idée est que chaque partenaire vient déposer sur la plateforme ses projets de travaux.

Un adhérent demande s'il faut adhérer à cette plateforme en tant que commune.

Madame Hélène LEUFROY répond que les concessionnaires de réseaux vont déposer les projets de travaux sur cette plateforme même si la commune de l'utilise pas. Elle ajoute que le modèle économique de cette plateforme n'est pas encore défini.

Un adhérent demande si cette plateforme est complémentaire au PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié).

Madame Hélène LEUFROY, Chargée d'administrer l'Observatoire et la Géoplateforme 17, répond que cette plateforme ne va pas servir pour le traitement des DT-DICT (Déclaration d'intention de commencement de travaux).

Monsieur Jean-Pierre MORDANT, 1^{er} Vice-Président, ajoute qu'il y a tout de même un lien avec une complémentarité sur l'information de la voirie.

- Migration Windows 11

Monsieur Joël PIEKAREK, Directeur de l'Exploitation, mentionne la fin du support Microsoft Windows 10 à compter du 10 octobre 2025. Il explique qu'avec cette fin de support il n'y aura plus de mises à jour de sécurité et il n'y aura plus de corrections de bogues. Il encourage les collectivités à vérifier la compatibilité de leurs ordinateurs avec la migration Windows 11. Il conseille d'effectuer une sauvegarde des données avant de procéder à la migration vers Windows 11. Il indique qu'il est également possible de faire évoluer l'ordinateur en ajoutant de la mémoire avec un disque dur. Si l'ordinateur n'est pas compatible pour une migration, il explique qu'il est possible d'acquérir une licence d'extension corrective de sécurité Windows 10, ou à défaut, d'acquérir un nouveau poste.

Monsieur Hubert COUPEZ, Président, recommande aux collectivités de procéder rapidement à l'analyse des postes, car Soluris ne sera pas en mesure d'intervenir chez tous les adhérents en même temps. Il précise que cette migration ne posera pas de soucis sur les logiciels qui sont fournis par Soluris mais alerte sur le fait que Soluris ne pourra pas intervenir sur les logiciels venant d'autres éditeurs.

Monsieur Joël PIEKAREK, Directeur de l'Exploitation, attire l'attention sur le tarif de la licence d'extension corrective de sécurité Windows 10 qui va évoluer d'année en année.

- Carrefour des communes

Monsieur Romain ROUAN, 5^{ème} Vice-Président, évoque le Carrefour des Communes qui se tiendra le 24 avril prochain à La Rochelle. Il indique 4 thématiques qui seront présentées à savoir les logiciels de gestion des finances et des Ressources Humaines, la plateforme PILDOM, le logiciel cimetière et la migration Windows 11. Il précise également qu'un point information se tiendra sur le thème « La résilience Cyber et Plan Communal de Sauvegarde ». Enfin, pour célébrer les 40 ans de Soluris, des lots seront à gagner.

- Avancement plan d'action Chambre Régionale des Comptes

Monsieur Antoine MALETRAS, Directeur de la Transition Numérique, rappelle que la Chambre Régionale des Comptes a formulé 12 recommandations auprès de Soluris qui sont regroupées en 6 catégories, à savoir la gouvernance, le suivi de l'activité Soluris, la présentation des comptes, la situation financière, la gestion des ressources humaines et la commande publique. En ce qui concerne le plan d'actions, il informe de la réalisation de 34 actions. Il indique que 5 recommandations sont mises en œuvre et que 7 sont en cours de réalisation.

- Projet Espace Adhérent

Un adhérent se questionne sur la possibilité d'ajouter, dans le logiciel Polychrome, une section pour contrôler si les citoyens ont apposé leur signature au document RGPD (règlement général de protection des données).

Monsieur Michaël EDLICH, Responsable du service Plateforme et Données, conseille de se rapprocher du service Confiance Numérique.

Monsieur Michaël EDLICH, Responsable du service Plateforme et Données, présente le projet Espace Adhèrent, dont le lancement est prévu en 2025. Il explique que cet espace vise à offrir aux adhérents, ainsi qu'aux agents de Soluris, une vue centralisée des données transverses. Il précise que cette application sera sécurisée. Il indique que ce portail adhérent sera une extension de GLPI, le système qui permet de déposer des tickets. Il souligne aussi que cet espace va permettre de fournir un service de meilleure qualité et d'alléger des demandes d'assistance ou des demandes d'intervention technique. Il informe qu'il sera possible de consulter les matériels qui sont sous maintenance et de connaître les différentes caractéristiques des ordinateurs, de consulter l'état des devis et des commandes. Il ajoute qu'un maximum d'informations sera exposé dans cet outil.

Un adhérent constate qu'il s'agit d'une base de connaissances qui évolue.

Monsieur Michaël EDLICH, Responsable du service Plateforme et Données, confirme que Soluris détient de nombreuses données et souhaite les mettre à disposition en temps réel auprès des adhérents et également mettre en avant des services proposés par Soluris.

La séance est clôturée par le Président à 16h45.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre MORDANT

Le Président

Hubert COUPEZ

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DU 10 AVRIL 2025

Délibération n°202510 : RAPPORT DES DECISIONS DU PRESIDENT, DES DELIBERATIONS PRISES EN BUREAU SYNDICAL, DES PASSATIONS DE MARCHES ET CONTRATS, DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL

Délibération n°202511 : COMPOSITION DE SOLURIS

Délibération n°202512 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Délibération n°202513 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°202514 : COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET GEOPLATEFORME 17

Délibération n°202515 : COMTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°202516 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET GEOPLATEFORME 17

Délibération n°202517 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°202518 : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET GEOPLATEFORME 17

Délibération n°202519 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°202520 : BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET GEOPLATEFORME 17

Délibération n°202521 : TARIFICATION DES PRESTATIONS 2025